

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

Elle est effective à réception

- du devis signé,
- du versement de l'acompte de 30% ou de la totalité (pour les week-ends), RIB présent sur le devis,
- de la fiche d'inscription complétée,
- de l'acceptation des conditions générales (signature).

La facture du solde est envoyée environ 15 jours avant le séjour et doit être réglée dans la foulée. Une convocation est envoyée environ 10 jours avant le départ en séjour.

TARIF

Les prix sont calculés à la journée pour les vacances (été, Noël, nouvel an, séjours sur mesure) et à la nuitée pour les week-ends et l'accueil relais. Au 1^{er} janvier 2018, le tarif des séjours « vacances » est de 105 € / jour (840 € la semaine). Le tarif des week-ends et accueil relais est de 115 € / nuit (230 € les 3 jours / 2 nuits) et 110 € / nuit à partir de 3 nuits (330 € les 4 jours / 3 nuits).

Le prix comprend

- La pension complète
- L'encadrement
- Les activités, visites et excursions proposées par l'équipe
- Les déplacements au cours du séjour
- L'assurance responsabilité civile

Il ne comprend pas

- Les achats personnels
- Les frais médicaux au cours du séjour

ANNULATION D'UN SEJOUR

1. L'association INTERLUDE se réserve le droit d'annuler ou de modifier un séjour si les circonstances l'exigent ou si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, nous vous proposons soit un séjour équivalent soit le remboursement intégral des sommes versées.
2. Tout désistement du participant doit être fait par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acompte sera conservé par l'association dans le cas d'une annulation moins de 30 jours avant le début du séjour.
3. Aucun remboursement ne pourra être consenti en cas d'interruption de séjour, départ volontaire ou renvoi pour raisons impératives

ASSURANCES

Notre responsabilité civile est engagée en cas de dégâts matériels ou humains occasionnés par la personne pendant le séjour. Nous ne sommes pas responsables en cas de pertes ou de détérioration d'objets appartenant au vacancier.

Le participant a la possibilité de souscrire à une assurance annulation lors de la réservation. Elle s'élève à 3 % du montant du séjour, et permet au vacancier d'être remboursé s'il doit annuler son séjour pour raisons médicales. Elle est vivement conseillée, car le montant total du séjour reste dû en cas d'annulation dans les quinze jours précédent le départ.

FRAIS MEDICAUX

Ils sont à la charge du participant.

ENCADREMENT

Tout le personnel d'encadrement a reçu une formation spécifique et / ou justifie des compétences nécessaires. Un animateur assure l'encadrement de 1 à 4 personnes selon le degré d'autonomie de celles-ci.

ARRIVEE / DEPARTS

L'arrivée sur un séjour s'effectue de trois manières différentes selon les cas :

1. Les personnes se rendent sur le lieu du séjour directement
2. RDV sur un lieu stratégique (Métro Ramonville, Péage de Montauban Sud, Parking centre commercial à Noé).
3. Pour des groupes uniquement : l'équipe peut se rendre sur le lieu de résidence des personnes

Nous réservons le droit de renvoyer toute personne nuisant au bon déroulement d'un séjour.